

Modalisation et ethos: à propos de l'imparfait et du conditionnel

Didier Tejedor de Felipe
Universidad Autónoma de Madrid

0. Introduction

Le travail qui suit a pour but de décrire les mécanismes à l'œuvre lors de l'utilisation de deux tiroirs verbaux: l'imparfait de l'indicatif et le conditionnel. Evidemment, nous ne prétendons pas aborder tous les environnements discursifs où ils sont susceptibles d'apparaître. Nous limiterons, au contraire, l'analyse à certains énoncés qui manifestent ce que nous considérons être un phénomène de modalisation dû à la présence d'un procès à l'imparfait, celui-ci pouvant commuter avec le conditionnel ou, à l'inverse, d'un procès au conditionnel susceptible de commuter avec un imparfait. Une contrainte supplémentaire entrera en jeu: ces deux tiroirs verbaux peuvent, dans le même environnement discursif, commuter avec un présent. Les cas où cela est possible sont peu nombreux comme cela a été signalé par Abouda (2004: 59) et Anscombe¹ (2004: 78), pour ne citer que les travaux les plus récents, et ils se limitent, dans la littérature à l'usage, aux valeurs «stylistiques» de l'imparfait et du conditionnel connus sous l'étiquette de conditionnel d'atténuation, imparfait d'atténuation et conditionnel et imparfait ludique ou préludique² – selon les travaux consultés. Dans ce qui suit, nous concentrerons notre attention sur les deux premiers.

¹ Il s'agit en l'occurrence pour l'imparfait, et cela même si, comme l'indique Anscombe, il s'agit d'une «classification intuitive, et vraisemblablement très discutable: «a) Des verbes proches d'auxiliaires et semi-auxiliaires: *avoir à, avoir besoin de, vouloir, falloir, tenir à*; b) Des verbes de mouvement: *venir, passer*; c) Des verbes de sentiment: *désirer, souhaiter*; d) Des verbes d'état psychologique: *avoir envie de, avoir l'intention de, penser, réfléchir, se proposer*; e) Des verbes de «tentative»: *chercher, téléphoner, appeler*.» (Anscombe, 2004: 78).

² Wilmet (2003: 423) explique les effets de sens obtenus en fonction du tiroir verbal (Conditionnel ou imparfait) utilisé: «La différence est que le futur 2 *tu SERAIS le gendarme*, etc. quémante une approbation, tandis que le passé 2 *tu ÉTAIS le gendarme*, etc. confère d'autorité l'investiture.» Quant à la qualification de *ludique* ou de *préludique*, nous préférons distinguer l'*imparfait ludique* du *conditionnel préludique*, car, en fonction de ce qui a été signalé par Wilmet, il nous semble que l'imparfait tend à commuter plus facilement avec un présent, tandis que le conditionnel plutôt avec un futur simple ou un futur proche.

Cela étant dit, la thèse que nous essayons de défendre consiste à interpréter ces deux tiroirs verbaux, dans des cotextes précis, comme des modalisateurs et en outre à considérer que leur emploi fait partie d’une stratégie visant, consciemment ou non, à projeter et donc à privilégier une certaine image du locuteur, en définitive un certain ethos – figure qui nous semble centrale dans l’explication générale des procédés de modalisation.

Pour ce faire, la démarche que nous suivons s’appuie sur une relecture concernant l’outillage polyphonique et argumentatif développée par J.-Cl. Anscombre et O. Ducrot depuis une trentaine d’années. Relecture qui se trouve dans la ligne des recherches actuelles menées par J.-Cl. Anscombre lui-même, mais aussi dans les reformulations mise en place P. Haillet depuis 2002, ainsi que les travaux sur la modalisation de R. Vion.

1. Présupposés théoriques

Tout acte d’énonciation, c’est-à-dire, toute «mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d’utilisation», selon la définition de Benveniste (1974: 80), a pour résultat «l’apparition» – pour utiliser la terminologie de Ducrot – d’un énoncé. Cette apparition présuppose nécessairement, outre une origine spatio-temporelle, une source actantielle: le *locuteur*. Celui-ci est une des figures centrales de la théorie de la polyphonie, version O. Ducrot. En gros, cette théorie vient contredire le postulat de l’unicité du sujet parlant. Nous souscrivons à cette manière de concevoir l’activité linguistique. En ce sens, nous considérons également que l’énoncé peut être un carrefour de voix gouvernées par un locuteur. «Gouvernées» car, disons-le de prime abord, la responsabilité de la présence de ces voix dans l’énoncé n’est attribuable qu’au locuteur, c’est lui qui effectue le choix des différentes voix convoquées dans l’énoncé. Cette conception est lourde de conséquences car elle permet, entre autres, de développer tout un outillage apte à justifier certaines thèses qui ne dépassaient pas la barrière de l’intuition; elle permet de décrire, entre autre, des procédés de modalisation comme ceux que nous verrons par la suite.

Développons ces outils d’analyse. La figure du locuteur reçoit un traitement spécial dans la théorie polyphonique de Ducrot car elle peut faire référence à deux entités discursives distinctes: le *locuteur-L*, c’est-à-dire le locuteur en tant qu’auteur de l’énoncé (dorénavant le locuteur-auteur) et le *locuteur-λ*, c’est-à-dire le locuteur en tant qu’il est représenté dans l’énoncé (dorénavant le locuteur-objet). Quel avantage pour l’analyse, ce *dédoublement énonciatif* présente-il? A notre avis, le premier, le locuteur-auteur – nécessaire dans tout acte d’énonciation – choisit, dans le but de faire partager ou d’imposer une certaine représentation du monde à son / ses interlocuteur(s), le matériau linguistique qu’il considère adéquat pour arriver à ses fins. Pour ce faire, il a deux possibilités: soit il produit un énoncé où lui-même se trouve représenté comme objet de l’énoncé, soit il produit un énoncé où un autre «être du monde» est représenté comme objet de l’énoncé. Ainsi, les exemples (1), (2), et (3):

- (1) *Tsahal utilise à Gaza un nouveau type d'armes, le DIME américain.*
 (2) *Je monte un site internet.*
 (3) *J'ai ouvert un site web.*

impliquent tous un locuteur-auteur responsable de l'énoncé. Cependant, en (1), est représenté un «objet du monde» distinct du locuteur, en l'occurrence Tsahal, c'est-à-dire l'armée israélienne, dans un procès contemporain du maintenant de l'énonciation. Alors que (2) et (3) présentent, quant à eux, le locuteur comme objet de l'énoncé. Il y a dans ces deux cas un *dédoublement énonciatif*: en (2), le locuteur-auteur représente le locuteur-objet dans un procès également en cours de déroulement et contemporain du maintenant de l'énonciation; en (3) le locuteur-objet est, lui-aussi, représenté mais dans un procès antérieur au NUNC. La trace de ce dédoublement étant constitué par la présence du nom personnel *je*.

Dans cette perspective polyphonique, comme nous l'avons déjà signalé, l'énoncé – en tant que produit d'un acte d'énonciation – est conçu comme le lieu d'inscription d'un ou plusieurs points de vue dont le responsable est le locuteur-auteur. Cette notion de point de vue, qui peut être ou non explicitée dans l'énoncé, sera définie, à son tour, comme la *représentation discursive d'un procès*, entendu, celui-ci comme exprimant, d'une manière générale, une relation d'action ou une relation d'état, sans approfondir dans le problème de la typologie des procès.

A ce stade quelques précisions s'imposent: si le locuteur-auteur est effectivement responsable du choix des points de vue, il n'en est pas obligatoirement l'origine. De plus, qu'il en soit ou non l'origine, le locuteur peut adopter une attitude particulière à leur égard: il peut en effet adopter une attitude d'engagement à l'égard des points de vue, ou bien adopter une attitude de mise à distance ou ne pas adopter d'attitude du tout. Si l'on reprend l'exemple (1):

- (1) *Tsahal utilise à Gaza un nouveau type d'armes, le DIME américain.*

Le locuteur-auteur de l'énoncé représente l'objet de l'énoncé, c'est-à-dire Tsahal, dans un procès contemporain du maintenant de l'énonciation. Cette représentation du procès constitue un point de vue dont l'origine ne peut être, en principe, attribuée qu'au locuteur désigné comme responsable de l'énonciation.

2. Le conditionnel: un modalisateur?

L'exemple (4) est un peu plus complexe:

- (4) *Tsahal utiliserait à Gaza un nouveau type d'armes, le DIME américain.*
 (*Le Monde*, 16-X-2006)

$Pd_{v_1} \rightarrow$ *Tsahal utilise à Gaza un nouveau type d'armes, le DIME américain.*

Pdv₂ → *je ne suis pas l'origine de ce point de vue [Tsahal utilise à Gaza un nouveau type d'armes, le DIME américain]*

L'approche que nous adoptons ici consiste à interpréter cet énoncé comme le lieu où s'inscrivent deux points de vue. Le premier, «Tsahal utilise un nouveau type d'armes, le DIME américain», représente le même procès qu'en (1), contemporain également, mais cette fois-ci par rapport au maintenant de l'énonciation d'un «locuteur autre», source du point de vue₁, et donc distinct du locuteur-auteur responsable de l'énoncé *Tsahal utiliserait à Gaza un nouveau type d'armes, le DIME américain*, par rapport auquel il est forcément antérieur. Le recours au conditionnel permet donc ici de faire intervenir un second point de vue, une deuxième représentation discursive où l'objet n'est plus *Tsahal* mais le locuteur représenté dans un procès contemporain du maintenant de l'énonciation, du type: «je ne suis pas l'origine de ce point de vue [Tsahal utilise un nouveau type d'armes, le DIME américain]». Ce second point de vue (pdv₂), sous-jacent puisque inféré de l'utilisation du conditionnel, constitue un commentaire, une précision portant sur le pdv₁. Cette précision, qui implique un dédoublement énonciatif – puisque le locuteur-auteur, en choisissant le conditionnel, inscrit un point de vue qui représente le locuteur en tant qu'objet – signale une mise à distance du locuteur-auteur à l'égard du procès représenté discursivement, c'est-à-dire à l'égard du point de vue₁.

Avec cette interprétation, on ne considère plus l'inscription de deux points de vue qui ne se distingueraient que par le tiroir verbal utilisé, c'est-à-dire le conditionnel en énoncé de surface et le présent comme point de vue sous-jacent, mais un point de vue au présent dont on se distancie en utilisant le morphème du conditionnel qui constitue un commentaire sur un procès n'appartenant pas à *la réalité du locuteur*³, pour reprendre la formule de Haillet (2002).

Quoi qu'il en soit, il s'agit, on l'aura reconnu, d'un conditionnel d'altérité énonciative tel que décrit dans Haillet (2002) paraphrasable par une assertion de même polarité avec paraît-il, ce qui donnerait ici: *Tsahal utilise, paraît-il, à Gaza un nouveau type d'armes, le DIME américain*. Mais ce qui retient notre attention dans le conditionnel d'altérité, c'est qu'il fonctionne comme un modalisateur. Tout du moins, si on accepte, comme nous le faisons les définitions suivantes:

1° Les modalisateurs sont les éléments de la manifestation linguistique qui marquent les différents aspects de la modalisation. Des adverbes tels que peut-être, sans doute, etc., des incises telles que à mon avis, l'emploi de guillemets de connotation autonymique, etc., sont des modalisateurs. (Arrivé & al., 1986: 390).

³ P. P. Haillet (2002, p. 7-8): «[...] **par convention**, nous dirons que la **réalité du locuteur** est constituée par ce que son discours représente comme des **faits** contemporains et / ou antérieurs par rapport au moment de l'énonciation.»

Question obligée: Qu'est-ce que la modalisation?

2° On s'accorde généralement à considérer comme modalisés les énoncés qui expriment telle ou telle attitude adoptée par le locuteur ; c'est ce qu'illustre, par exemple, la comparaison de (a) Max a 17 ans avec (b) Max n'a que 17 ans, dont l'interprétation par défaut conduit à attribuer une attitude particulière au locuteur de (b), mais non à l'auteur de (a). L'emploi de *ne... que ...* constitue dans cette optique, ce qu'on appellera ici un procédé de modalisation ; de même, on parlera d'effet de modalisation pour désigner le phénomène qui se manifeste dans (b). (Haillet, 2004: 3).

Par ailleurs, Robert Vion rejoint cette approche:

La modalisation est un phénomène particulier, distinct de la modalité, qui n'apparaît qu'occasionnellement dans un énoncé. Ce phénomène se manifeste par un dédoublement énonciatif complexe, fondé sur la coexistence de deux énonciateurs correspondant au même locuteur. [...] Il existe deux types de modalisation : celles qui portent sur la forme du dire et celles qui portent sur le contenu du dit. (Vion, 2005: 5)

Dans l'exemple qui nous occupe ce n'est pas, à notre avis, sur le contenu du dit que porte la modalisation, car en définitive le locuteur n'adopte pas de position particulière quant au contenu du point de vue₁, comme ce serait le cas en (5), exemple et explication que nous empruntons à Vion (2005):

(5) *Pierre viendra certainement jeudi.*

Le modalisateur «certainement», qui exprime pourtant littéralement la certitude, opacifie le sémantisme de l'énoncé au point de lui faire exprimer la probabilité.

En (4), au contraire, le locuteur se limite à manifester qu'il n'est pas l'origine du point de vue₁. La modalisation, si on accepte qu'il y en a une, porte sur le dire.

Si un point de vue sous-jacent peut être porté par un tiroir verbal, il peut également être inscrit grâce au choix du lexique tout en indiquant une attitude particulière du locuteur. L'exemple (6) nous permettra d'illustrer cette affirmation.

(6) *Je m'imaginai qu'elle viendrait.*

Pdv₁ → *Je m'imaginai X.*

Pdv₂ → *Elle viendra.*

Pdv₃ → *J'ai eu tort de penser X.*

Nous interprétons cet énoncé comme le lieu d’inscription de trois points de vue:

$Pdv_1 \rightarrow$ *Je m’imaginais X.*

dont la paternité est à attribuer au locuteur-auteur responsable de l’énoncé, représente le locuteur-objet, dans un procès antérieur au maintenant de l’énonciation, comme origine du point de vue₂:

$Pdv_2 \rightarrow$ *Elle viendra.*

qui représente un « être du monde » dans un procès postérieur par rapport au procès du pdv_1 «je m’imaginais» au passé, ce qui est indiqué par la présence d’un conditionnel à valeur temporelle.

On voit l’intérêt de distinguer le locuteur-auteur du locuteur-objet. Le locuteur-auteur prend en charge le pdv_1 et se met à distance du pdv_2 dont il attribue explicitement la paternité au locuteur-objet du pdv_1 .

Quant au point de vue₃:

$Pdv_3 \rightarrow$ *J’ai eu tort de penser X*

il représente le locuteur-objet, dans un procès antérieur au maintenant de l’énonciation, comme ayant eu tort d’avoir été à l’origine du point de vue₂. Ce qui est intéressant c’est que ce pdv_3 est directement inscrit dans la signification du verbe s’imaginer, ce qui équivaut à défendre la thèse de Anscombe (2006: 87) selon laquelle la polyphonie se trouve dès le niveau du lexique. Dit avec ses propres mots: «je considérerai que «derrière les mots» il y a d’autres mots, ou plutôt des voix, et que l’ordonnance de ces voix est ce qui constitue le sens».

D’un autre côté, et pour reprendre le postulat précédent, n’est-ce pas là encore un phénomène de modalisation? Puisqu’on peut parler ici aussi d’un dédoublement énonciatif complexe, fondé sur la coexistence de deux énonciateurs correspondant au même locuteur, avec production d’un commentaire réflexif, reprenant librement Vion (2005 et 2006).

La question reste ouverte.

La notion de point de vue est importante dans notre démarche pour deux autres raisons: elle permet, d’une part, d’articuler la conception polyphonique de l’énonciation avec la théorie de l’argumentation et, d’autre part, de proposer une description des mécanismes qui interviennent dans la construction de l’ethos linguistique, c’est-à-dire la représentation discursive qu’un locuteur projette de lui-même à travers son activité linguistique.

3. Ethos⁴ et points de vue

Dans l'une des étapes de la théorie de l'argumentation, développée par J.Cl. Anscombe et O. Ducrot – que nous n'allons pas développer ici⁵, on y défend la thèse de l'existence, au niveau profond, d'éléments favorisant les enchaînements argumentatifs. Ces instructions, à y regarder de près constituent aussi des points de vue. Points de vue qui sont sélectionnés par le locuteur dans son activité énonciative mais dont l'origine ne peut pas lui être attribuée en tant qu'il est responsable de l'énonciation, puisqu'ils préexistent à l'acte d'énonciation. Ils appartiennent au domaine du savoir partagé d'une communauté, bien qu'ils puissent être, par ailleurs, «créés de toute pièce» pour les besoins de la cause, comme le signale J.-Cl. Anscombe. Nous utiliserons, par souci de cohérence avec ce qui a été exposé précédemment, le terme de point de vue primitif pour faire référence à un type de point de vue sous-jacent préexistant à l'acte d'énonciation et justifiant le passage d'un argument à une conclusion.

D'autre part, nous considérons que le choix de tel point de vue ou de tel autre et l'attitude que le locuteur adopte à son égard offre une représentation discursive de ce dernier, il s'agit, en définitive, de l'ethos linguistique du locuteur. En effet, choisir un point de vue primitif, plutôt qu'un autre et adopter une attitude particulière à leur égard, implique une prise de position de la part du locuteur. Ce positionnement le définit face à son auditoire, car en effet, ce que perçoit le destinataire, c'est une image construite qui est impliquée par le choix effectué.

Voyons à présent comment on peut intégrer ce qui vient d'être proposé à l'interprétation d'un imparfait ou d'un conditionnel d'atténuation?

Les contraintes que nous avons posées au départ limitent l'emploi de l'imparfait et du conditionnel d'atténuation à un petit nombre d'exemples. Les verbes susceptibles d'un tel fonctionnement se réduisent en gros à: *vouloir, falloir, avoir à, avoir besoin de, souhaiter, désirer*. En définitive, comme le signale Anscombe (2004: 81): «des verbes exprimant une volition soit directement (vouloir, désirer, souhaiter, avoir envie de), soit une conséquence d'une nécessité (avoir à, avoir besoin de, falloir).

L'exemple (7) nous permettra d'illustrer les mécanismes qui interviennent lors de l'utilisation d'un conditionnel d'atténuation. Mécanismes que l'on retrouve également en (8), (9) et (10):

(7) *Je voudrais / Je voulais un poulet fermier à cuire*⁶.

(8) *Je voulais / Je voudrais que vous m'aidiez*.

⁴ Cf. Tejedor (2006b).

⁵ Cf. Tejedor (2006a).

⁶ Exemple emprunté à Guimbretière (1992: 52). Exemple que nous avons déjà utilisé dans d'autres travaux.

(9) *Je voulais / Je voudrais vous demander un service.*

(10) *J'aurais un service à vous demander.*

Voici donc un extrait d'une conversation publique en face à face, le client s'adresse au boucher:

(7) *Je voudrais un poulet fermier à cuire.*

PDV (Point de vue) → *Je voudrais un poulet fermier à cuire.*

PVSJ (Point de vue sous-jacent) → *Je veux un poulet fermier à cuire*

PDVP (Point de vue primitif) → *On satisfait toujours la requête d'un client.*

Conclusion → *Donnez-le-moi.*

L'approche que nous adoptons consiste à interpréter cet énoncé comme le lieu où s'inscrivent deux points de vue se rapportant au même procès. Le premier PDV «Je voudrais un poulet fermier à cuire» constituant une atténuation du point de vue sous-jacent (PVSJ): «Je veux un poulet fermier à cuire».

A travers l'énoncé de surface, le locuteur-auteur représente le locuteur-objet de l'énoncé, comme protagoniste d'un procès déréalisé⁷, c'est-à-dire d'un procès qui n'appartient pas à sa réalité. La réalité du locuteur étant constituée, selon Haillet (2002: 7-8), par ce que son discours représente comme des faits contemporains et / ou antérieurs par rapport au moment de l'énonciation. Ce dédoublement du locuteur revient à dire que «moi-maintenant-auteur de l'énoncé» représente «moi-objet de l'énoncé» comme actant d'un procès qui n'appartient pas à sa réalité. Ce qui se traduit par l'utilisation du conditionnel. Cette représentation du procès comme déréalisé est ressentie comme moins agressive que celle qui correspond au point de vue sous-jacent où l'objet de l'énoncé, c'est-à-dire le locuteur-objet, est représenté dans un procès contemporain du *maintenant* de l'énonciation.

Le locuteur-auteur est naturellement responsable de l'énoncé de surface, en conséquence il ne peut qu'adopter une attitude d'engagement vis-à-vis du point de vue «je voudrais un poulet fermier à cuire»; en revanche, il se distancie du point de vue sous-jacent «Je veux un poulet fermier à cuire». Cette distinction permet de justifier l'interprétation de l'énoncé de surface en tant que version atténuée du point de vue sous-jacent. Celui-ci constitue, en outre, un argument favorisant une conclusion implicite du type: «Donnez-le-moi». Conclusion inférable en vertu de la convocation d'un *point de vue primitif*, selon lequel d'une manière générale: «on satisfait toujours la requête d'un client». La responsabilité de la conclusion ne peut pas être ici imputée au locuteur. En effet, le locuteur-auteur, en représentant le

⁷ Pour la notion de réalité du locuteur cf. (2002: 7-8).

locuteur-objet comme prenant part à un procès n'appartenant pas à sa réalité, se dégage de toute responsabilité. Le fait de se distancier du point de vue sous-jacent et en conséquence de l'enchaînement argumentatif contribue à éviter la projection d'un ethos négatif d'individu agressant son interlocuteur par le biais d'une injonction, au profit d'un ethos positif d'individu poli ayant intégré les normes sociales et sachant y mettre les formes. L'emploi de l'imparfait dans ce même environnement discursif recevrait la même explication, le locuteur-objet y serait représenté également dans un procès déréalisé, à une différence près. Voyons cela.

Nous considérons que le locuteur, à travers l'utilisation du tiroir verbal de l'imparfait, représente le procès comme non-intégré à sa réalité, car nous interprétons cet imparfait comme un imparfait de fiction, au même titre que, par exemple, l'imparfait ludique – ce qui expliquerait peut être que l'imparfait ludique soit le seul imparfait avec l'imparfait d'atténuation qui puisse commuter à la fois avec un conditionnel et avec un présent. Ces deux types d'imparfaits permettent de représenter le procès dans un univers imaginaire. Tout comme le conditionnel d'atténuation. Alors où réside la différence? L'imparfait et le conditionnel n'ont pas perdu tout à fait leur valeur temporelle: l'imparfait permet de représenter le procès dans une fiction passé ; tandis que le conditionnel dans une fiction à venir. Les deux peuvent dès lors être considérés comme des marqueurs de *déréalisation*.

On comprend mieux ce que l'emploi du conditionnel ou de l'imparfait a d'astucieux. Interpréter ces deux tiroirs verbaux comme des marqueurs de déréalisation permettant de représenter un procès dans un monde fictionnel, permet de justifier pourquoi le locuteur n'est pas tenu pour responsable de l'enchaînement argumentatif et plus particulièrement de la conclusion «Donnez-le-moi». Au contraire, le locuteur piège son interlocuteur en lui laissant la responsabilité de s'imaginer une situation que celui-ci résout au profit du locuteur. Cela est prévu dès le moment où le locuteur propose à son interlocuteur de s'imaginer qu'il lui demande quelque chose. Car le locuteur, partageant avec son interlocuteur les mêmes normes sociales, il sait que son interlocuteur va résoudre la situation – c'est-à-dire la situation de la demande imaginaire – puisque celui-ci va convoquer le même point de vue primitif, à savoir: «on satisfait toujours la demande d'un client».

En définitive, il s'agit d'une belle feinte car à travers l'utilisation d'un verbe de volition à la première personne, combiné avec un imparfait ou un conditionnel, le locuteur apparaît comme responsable d'une «demande d'imaginer» et comme non-responsable d'une «demande de donner» qui devient la responsabilité de son interlocuteur, et cela même si finalement le but est atteint, il a obtenu son poulet fermier à cuire. Il s'agissait d'une demande indirecte.

4. Conclusion

Nous avons défendu dans l’analyse de l’exemple 4) – ci-dessus – que le *conditionnel d’altérité* pouvait être interprété comme un modalisateur. Qu’en est-il finalement pour l’imparfait et le conditionnel dits d’atténuation? Nous pouvons observer qu’en 7) nous avons bien, pour reprendre Vion (2005), «un dédoublement énonciatif complexe, fondé sur la coexistence de deux énonciateurs⁸ correspondant au même locuteur»; mais le fait d’utiliser l’imparfait ou le conditionnel ne suppose pas une *opacification* automatique *du sémantisme de l’énoncé*. L’atténuation, portée par un tiroir verbal, se produit par *parasynthèse*: c’est la combinaison d’un lexique verbal précis (cf. note 1 du présent travail) avec l’imparfait ou le conditionnel qui modalise. Ces tiroirs verbaux sont potentiellement modalisateurs.

D’un autre côté, il nous semble également que ce qui est opacifié ce n’est pas le contenu du dit – les interlocuteurs interprètent tous deux cet énoncé comme une demande –; dans le cas présent, la modalisation porte sur la forme du dire, ce qui n’étonne pas puisque ce qui est en jeu aux yeux du locuteur responsable de l’acte, c’est la validation de son ethos devant être perçu comme positif par son allocataire.

⁸ Nous préférons, dans notre perspective, utiliser le concept de point de vue.

Bibliographie

- ABOUDA, L., (2004). «Deux types d'imparfait d'atténuation», in P. P. Haillet (éd.), «La modalisation en tant que stratégie discursive», *Langue Française* n° 142, Larousse, Paris, pp. 58-74.
- ANSCOMBRE, J.-Cl. et DUCROT, O., (1983). *L'argumentation dans la langue*, Liège-Paris, Mardaga.
- ANSCOMBRE, J.-Cl., (1995a). «De l'argumentation dans la langue à la théorie des topoï», *Théorie des topoï*, Paris, Éditions Kimé, pp. 11-47.
- ANSCOMBRE, J.-Cl., (1995b). «La nature des topoï», *Théorie des topoï*, Paris, Éditions Kimé, pp. 49-84.
- ANSCOMBRE, J.-Cl., (2004). «L'imparfait d'atténuation: quand parler à l'imparfait, c'est faire» in P. P. Haillet (éd.), «La modalisation en tant que stratégie discursive», *Langue Française* n°142, Larousse, Paris, pp. 75-99.
- ANSCOMBRE, J.-Cl., (2004). «Polyphonie et classification des énoncés sentencieux. Les marqueurs médiatifs génériques» in Anscombe, J.-CL. (éd.), «Les objets de la polyphonie», *Le français moderne* n° 1, CILF, pp. 87-99.
- ARRIVÉ, M. ; GADET, F. ; GALMICHE, M. (1986). *La grammaire d'aujourd'hui – guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion.
- DONAIRE, M^a. L. (2006). «Les dialogues intérieurs à la langue» in Anscombe, J.-CL. (éd.), «Les objets de la polyphonie», *Le français moderne* n° 1, CILF, pp. 61-73.
- DUCROT, O., (1984). *Le dire et le dit*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- FOULLIOUX, C.; TEJEDOR, D., (2004). «A propos du mode et de l'atténuation», in P. P. Haillet (éd.), «La modalisation en tant que stratégie discursive», *Langue Française*, Larousse, Paris, pp. 112-126.
- GUIMBRETIERE, E., (1992). *Paroles*, Les Éditions Didier, Paris.
- HAILLET, P.P., (2002). *Le conditionnel en français: une approche polyphonique*, Paris, Éditions Ophrys.
- HAILLET, P.P., (2003). «Polyphonie et modalisation» in A. Rodriguez Somolinos (ed.), *Le français d'hier et d'aujourd'hui: syntaxe et sémantique*, Actes du congrès international de linguistique française (avril 2002), Madrid.

- HAILLET, P.P., (2006). «Les représentations discursives: une approche polyphonique», in Anscombe, J.-CL. (éd.), «Les objets de la polyphonie», *Le français moderne* n°1, CILF, pp. 43-60.
- TEJEDOR, D., (2002). «Construction de l’ethos dans le discours féminin: Alexandra David-Néel», in M. Serrano; M^a. C. Molina; L. Avendaño (éds), *La littérature au féminin*, Editorial Comares, Granada, 613-624.
- TEJEDOR, D., (2004a). «Ethos et point de vue: une représentation discursive de soi-même», in M. Alfaro; A. Bénit; C. Mata; P. Martínez; M. P. Suárez; D. Tejedor (éds.), *L’autre et soi-même. La alteridad y la identidad en el ámbito francés y francófono*, Ediciones de la Universidad Autónoma de Madrid.
- TEJEDOR, D., (2004b). “A propos de la construction indirecte de l’ethos linguistique”, in Suso López, J. & López Carrillo, R (coord.): *Le français face aux défis actuels: histoire, langue et culture*, Granada, Editorial Universidad de Granada pp. 831-839.
- TEJEDOR, D., (2005). “Ethos et polyphonie dans Les Liaisons dangereuses: à propos de la Lettre 23”, in Haillet, P.P.; Karmaoui, G.: *Regards sur l’héritage de Mikhaïl Bakhtine*, Amiens, Éditions Encrage. pp. 141-157.
- TEJEDOR, D., (2006a). “La argumentación en criminología”, in Soria Verde, M.A. (coord.): *Psicología jurídica. Un enfoque criminológico*. Delta, Publicaciones Universitarias, pp. 73-87.
- TEJEDOR, D., (2006b). “Ethos linguistique et autocritique», in Anscombe, J.-CL. (éd.), «Les objets de la polyphonie», *Le français moderne* n° 1, CILF, pp. 11-21.
- VION, R., (2005). «Modalisation, dialogisme et polyphonie» in Perrin (éd): *Dialogisme et polyphonie en langue et en discours*. Publications de l’université de Metz, collection Recherches Linguistiques.
- VION, R., (2006). «Les dimensions polyphonique et dialogique de la modalisation» in Anscombe, J.-CL. (éd.), «Les objets de la polyphonie», *Le français moderne* n° 1, CILF, pp. 1-10.
- WILMET, M., (2003). *Grammaire critique du français*, Bruxelles, Duculot.